

**REHABILITATION DE LA CASERNE COLBERT
RESIDENCE DE TOURISME DANS L'AILE SUD**

COMPTE-RENDU DE RÉUNION N° 17 DE MAITRISE D'ŒUVRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013

Atelier le : 04.10.2013	Compte-rendu : Ph.L	Vérification : Ph.L
Lieu : Caserne COLBERT – Aile Sud – Résidence de Tourisme	Secrétariat : LP	
Objet : Phase chantier	Affaire : COLBERT BI	

INTERVENANTS	REPRESENTANTS	COURRIELS	P	A	E	AP	C	D
MAITRE D'OUVRAGE (MOU) :								
BOUYGUES IMMOBILIER 9, rue André Pingat 51751 REIMS cedex Tél.03.26.89.86.60 - Fax03.26.89.86.70	Jean-Louis ARCHAMBAUT Dir. Tech. Régional Pascal STREICHER Chef Service Conception Ludovic WAXIN Resp. Techn. Conception P. 06.50.38.18.56 Thomas HUMBERT Resp. Programme P. 06.98.58.46.66 M. LAGOUGE	jl.archambault@bouygues-immobilier.com p.streicher@bouygues-immobilier.com l.waxin@bouygues-immobilier.com t.humbert@bouygues-immobilier.com	X					X
			X					
MAITRES D'ŒUVRE (MOE) :								
ATELIER d'architecture PH.CH. DUBOIS 10, rue de Saint-Quentin 75010 PARIS Tél.01.53.35.05.10 - Fax 01.53.35.05.15	Philippe Ch. DUBOIS Philippe LAUZANNE Chef de projet	duboisetassocies@wanadoo.fr	X					
BET Structure - ARNOULD BE 33, rue de Longueville 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél.03.24.59.46.74 - Fax03.24.59.46.85	Alain ARNOULD P. 06.11.98.28.15 Clément MOUCHENE	abe@arnould-be.com cmouchene@arnould-be.com						X
BET Fluides - CAP INGELEC 160, rue Victor de Broglie 51430 BEZANNES Tél. 03.26.79.11.99 - Fax 03.26.04.41.41	Mathieu LANGRENE Chef de projets P. 06.29.30.15.98 Clément VAROQUIER P. 06.12.17.05.57	m.langrene@capingelec.com c.varoquier@capingelec.com						X
								X
CONTROLE TECHNIQUE :								
SOCOTEC 34, rue du Moulin 51100 REIMS Tél. 03.26.40.60.40	Sébastien MANCHET P. 06.18.94.41.52 Sylvain MARANDON P. 06.25.04.20.04	sebastien.manchet@socotec.fr sylvain.marandon@socotec.fr	X					X
COORDINATION SSI :								
DEKRA Systèmes 54, rue Saint-Léonard – ZI Sud-Est 51686 REIMS cedex 2 Tél. 03.26.85.90.20 - Fax 03.26.82.53.60	Anne-Lyse MAYER P. 06.18.94.41.52	annelyse.mayer@dekra.com						X
O.P.C. :								
CAP INGELEC 160, rue Victor de Broglie 51430 BEZANNES Tél. 03.26.79.11.99 - Fax 03.26.04.41.41	Patrick URBAIN P. 06.71.72.60.96	p.urbain@capingelec.com	X					X
COORDINATION SPS :								
DEKRA Conseil HSE SAS 54, rue Saint-Léonard – ZI Sud-Est 51686 REIMS cedex 2 Tél. 03.26.85.90.27 - Fax 03.26.82.53.60	Eric FONDEUR P. 06.29.79.30.90 Philippe SOTER P. 06.23.24.31.77 Valentin COUNOT	eric.fondeur@dekra.com philippe.soter@dekra.com valentin.counot@dekra.com	X					X

AUTRES INTERVENANTS :									
BET Acoustique – ECHOLOGOS 16, rue du Général de Gaulle 51400 LOUVRY LOUVERCY Tél. 03.26.66.12.58	Dominique NOEL P. 06.81.59.21.64 Laura NACZAJ	reims@echologos.com							
Etude Thermique SYNAPSE INGENIERIE 53, rue Vernouillet - 51100 REIMS Tél. 03.26.66.12.58	Vincent PINCHON P. 06.18.03.36.97	synapse.reims@wanadoo.fr							
Géotechnicien - GINGER CEBTP 27A, rue des Blancs Monts 51350 CORMONTREUIL Tél.03.26.87.86.00 – Fax 03.26.87.86.01	Emmanuel GARNIER P.07.61.65.59.02	e.garnier@ gingergroupe.com							
BET Amiante - BSSI CONSEILS 8, rue Albert Einstein 54320 MAXEVILLE Tél. 03.83.96.33.30 - Fax 03.83.96.87.60	Sabrina LOPES Arnaud HUNTZINGER P. 06.78.22.03.14	sabrina.lobes @bssi-conseils.com arnaud.huntzinger @bssi-conseils.com							
BET Plomb - DEKRA Parc Telmat – Bâtiment B 78, rue Gustave Delory 59810 LESQUIN Tél. 03.20.16.33.71 - Fax 03.20.87.68.67	Cédrik PERINET	cedrik.perinet@dekra.com							
Diagnostic Bois - Exp'Bois 24, av. Chomedey de Maisonneuve 10 000 TROYES	Hervé BERCAUD 06.10.96.58.01	expbois10@orange.fr							
Mobilier - DENIS INDUSTRIES 39, rue du Général de Gaulle 85140 LES LANDES GENUSSON Tél. 02.51.66.73.70 - Fax 02.51.91.60.16	Gilles CLOCHARD P. 06 28 60 50 92	gilles.clochard @denisindustries.fr							
Inspection du travail	Mme CHERY								
AMENAGEUR DU SITE :									
PLURIAL - EFFORT REMOIS 7, rue Marie Stuart 51100 REIMS Tél. 03.26.04.98.11	Christophe COURTAILLIER DGA Lionel CLEAU Chargé d'Opérations P. 06.79.84.31.20 Isabelle LEGRAND Chargée d'Opérations Aménagement P. 06 47 76 22 81	c.courtaillier@effort-remois.com l.cleau@effort-remois.com i.legrand@effort-remois.com							
ABF :									
Mme THEVENIN 38, rue Ceres – BP 2530 51100 reims Sdap.marne@culture.gouv.fr									

P : présent - A : absent - E : excusé - AP : absent pénalisé - C : convoqué - D : diffusion

N° LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES / COORDONNEES	REPRESENTANTS / TEL / COURRIELS	P	A	E	AP	C	D
00 01 02	DEMOLITION DESAMIANTAGE GROS ŒUVRE SOUS-TRAITANTS	BEC CONSTRUCTION ZA des Terres Rouges 51208 EPERNAY Tél. 03.26.51.00.59 Fax 03.26.51.69.49 VIELLARD PAK CROM SONDEFOR SAML	Cédric FROMENTIN P. 06 30 55 26 24 Sébastien ALLARD P. 06 30 55 28 51 S. RIGAUD becconstruction@ becchampagne.fayat.com	X					X X
03	CHAPES								
04	CHARPENTE BOIS								
05	COUVERTURE								
06	RAVALEMENT DE FAÇADES								
07	ECHAFAUDAGE	PROTECT FACADE							
	ESCALIER PROVISoire	PROTECT FACADE							
08	ETANCHEITE								
09	MENUISERIES EXT. BOIS SOUS-TRAITANTS	COUVAL PATINET	M. BERCHE M.RICHARD	X X					X
	RIDEAUX								
10	MENUISERIES EXT. ALUMINIUM								
11	CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS								
12	MENUISERIES INTERIEURES ESCALIER BOIS	CARI Menuiseries	M.CARRE M. PIERRAT M. DELAUZIN	X					X
13	SERRURERIE								
14	ASCENSEUR								
15	CARRELAGE / FAÏENCE								
16	SOLS SOUPLES								
17	PEINTURE								
18	ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES / CHAUFFAGE ELECTRIQUE	BLANCHARD 20, avenue des Coïdes – BP 39 – 51370 ST BRICES COURCELLES	M. BOUSTEILA M. ROSIEZ	X					X
19	VENTILATION / DESENFUMAGE	HERVE THERMIQUE 22, rue Ch. Marie Ravel 51520 ST MARTIN / LE PRE	M. BOUCHER M.PENNEQUIN	X					X
20	PLOMBERIE / SANITAIRES	HERVE THERMIQUE 22, rue Ch. Marie Ravel 51520 ST MARTIN / LE PRE	M. BOUCHER M.PENNEQUIN						X
21	V.R.D. / ESPACES VERTS								

**L'entrepreneur dispose d'un délai de 7 jours pour contester les dispositions évoquées au C.R.
Passé ce délai, les dispositions seront considérées comme contractuelles.**

PROCHAINE(S) REUNION(S) DE CHANTIER :	<u>Lieu</u> : Caserne COLBERT
Jeudi 10 OCTOBRE 2013 à 14 H 00	<u>Objet</u> : Chantier

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER DE MAITRISE D'OEUVRE

1 - Diffusion de documents :

DATE	OBSERVATIONS	CONCERNE
	Diffusion du présent compte rendu par l'OPC, en annexe à son CR.	TOUS
04.07.13	Diagnostic « bois » diffusé par le MO pour finalisation des marchés des lots 3 – Chapes, et 4 – Charpente bois. L'architecte n'a pas pu télécharger ce document, le lien étant obsolète.	BI
03.10.13	A la demande du MOU les coordonnées des entreprises suivantes sont retirées du CR : - ROCQUIGNY - OTIS - ESCAO - PROTECT FACADE	TOUS

2 - Mise au point des marchés des entreprises :

13.06.13	Les représentants de Bouygues Immobilier et de BEC Construction vérifient contradictoirement en réunion le contenu des variantes libres négociées dans la mise au point du marché de l'entreprise, selon le détail des listes du 17.04.13 (extrait du CDPGF du marché) et du 30.05.13 (courriel de l'entreprise, mis à jour le 13.06.13 pour la numérotation des articles, rajoutée en italique). La liste ci-après est purement indicative, le MOU confirmera aux différents intervenants chaque point comme faisant partie intégrante du marché de l'entreprise.	BI BEC Cons. SOCOTEC OPC MOE Rappel 04.07/ 18.07/25.07/29.08/ 19.09
17.04.13 13.06.13	1 - « Suppression des flocages sous plancher et sur poutres métalliques existantes ou créées (prestation chiffrée en option) » ; prestation réduite par la variante du point n° 8 ci-après, mais structures existantes à traiter, par quel lot ? Rappel, coupe-feu à réaliser sur les planchers existants. <u>Nota</u> ; flocage prévu au DCE à réaliser après le hors d'eau, et avant le passage des réseaux. Les représentants de la MOE déconseillent la variante faux-plafond BA13 CF, qui est incompatible avec le passage des réseaux, la fixation de terminaux, etc. Stabilité au feu des poteaux existants (lot 11) à réaliser avant le passage des réseaux verticaux.	
17.04.13 13.06.13	2 - « Suppression des conduits préfabriqués pour VH et VB (prestation chiffrée option) ». Pas de remarque, prestation prévue au lot 11.	
17.04.13 13.06.13 20.06.13	3 - « Remplacement des bouchements des refends en agglos + remplissage en laine par un rang de Siporex » ; la solution prévue au DCE était plus complexe (2 murs maçonnés + isolation acoustique + contre-cloison BA13 de chaque côté), variante à viser par le BET ECHOLOGOS, acousticien. L'ossature des contre-cloisons sera adaptée à cette variante en concertation avec le lot 11. L'entreprise modifiera son détail de bouchement type de refend, Siporex de 15 cm enduit + laine de roche 2 faces + contre-cloison de chaque côté, et le renverra à BI qui interrogera directement le BET ECHOLOGOS, suite à son refus de répondre à l'entreprise BEC Construction, faute de mission en phase travaux. <u>Nota</u> ; avis défavorable de SOCOTEC sur cette variante le 29.05.13 Schéma diffusé par BEC CONSTRUCTION au maître d'ouvrage qui interroge le BET ECHOLOGOS.	BI BEC Cons.
17.04.13 13.06.13	4 - « Remplacement des dalles portées au RDC et de la galerie par un dallage sur terre plein ». Les représentants du MOU indiquent que cette variante a été visée par le BET Arnould suite à la synthèse des rapports de GINGER CEBTP, plan d'EXE à viser par SOCOTEC.	
17.04.13 13.06.13	5 - « Suppression des empochements et engravures pour reprises des dalles portées à RDC (prestation chiffrée option) ». Conséquence de la variante précédente.	
17.04.13 13.06.13	6 - « Correction du linéaire de réseaux sous dallage ». Pas de remarque.	
17.04.13 13.06.13	7 - « Suppression des profilés en U servant de moisage de linteaux aux niveaux RDC, R+1, R+2 ». Les linteaux existants sont conservés, alors qu'il était prévu dans le DCE de les modifier et de les remonter au-dessus des faux-plafonds. L'entreprise BEC Construction reportera sur ses plans les arases inférieures des linteaux, pour vérification de la cohérence des niveaux des faux-plafonds par l'architecte. Traitement et finition des linteaux ainsi conservés à prévoir, non prévus au DCE.	
17.04.13 13.06.13	8 - « Remplacement des planchers collaborants des R+3 et R+3 mezzanine, par des planchers coulés en place sur coffrage ». Le MOU communiquera l'avis favorable du BET ECHOLOGOS sur cette variante, y compris sur les détails d'appui des escaliers.	
17.04.13	9 - « Remplacement des trainasses maçonnées 40x40 par un tube PVC enterré diam.500 enrobé de béton ».	

13.06.13	Pas de remarque. <u>Nota</u> ; le BET Fluides, CAP INGELEC, transmettra à l'entreprise BEC Construction le plan des réseaux enterrés du RDC mis à jour le 15.04.13, suite à la réunion avec les concessionnaires en mairie (selon les plans guide affichés en salle de réunion)	
17.04.13	10 - « Optimisation du tracé des trainasses 40x40 sous dallage ».	
13.06.13	Pas de remarque.	
17.04.13	11 - « Remplacement du sens de portée du bac collaborant de la galerie qui engendre la suppression de l'engravure dans la façade existante ».	
13.06.13	Le plancher collaborant sera en appui sur les ossatures métalliques de la galerie prévues au lot 10 et sous réserve de l'avis de SOCOTEC. Faisabilité technique à vérifier avec ce lot, y compris les séparatifs vitrés fixés en façade, et relevé d'étanchéité sur JD dans cette hypothèse.	
30.05.13	12 - (Article 1.30 du DPGF) « Démolition du mur d'enceinte ; la prestation s'arrête à 1 m du sol environnant (coté caserne Colbert). Il ne nous appartient pas de créer les ouvertures. Le solde de cette prestation est toujours dans le lot ravalement ».	
13.06.13	Avis divergent des représentants du MO et de l'entreprise, prestation à confirmer par le MO.	
30.05.13	13 - Article 04.04.2 du lot 00 - Déplombage partiel ; « il est convenu de déposer le plomb uniquement au droit des travaux de maçonnerie et non sur l'ensemble des supports comme identifiés dans le diagnostic ».	
13.06.13	Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise, prestation à confirmer par le MO.	
30.05.13	14 - Article 03.04.4 du lot 01 - Dépose de Menuiseries extérieures ; « il n'est pas prévu de déposer les grilles extérieures et ni les volets. Il n'a pas été convenu de mettre hors d'eau provisoirement le bâtiment. Le solde de cette prestation est toujours dans le lot Mext ».	
13.06.13	Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise sur le 1^{er} point, prestation à confirmer par le MO. Les représentants du MOU demandent à l'entreprise d'évaluer une protection provisoire au droit des baies suite à la dépose des fenêtres (en cours), pour protéger le parquet qui est conservé, et dans l'attente de la désignation d'un menuisier extérieur.	
30.05.13	15 - Article 03.04.4 du lot 01 - Il n'est pas prévu de démolir les poteaux au R+4.	
13.06.13	« Poteaux » déjà démolis, pas de remarque.	
30.05.13	16 - (Article 01.09.1 du DPGF) Le burinage des enduits n'est pas prévu.	
13.06.13	Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise. Les représentants de l'entreprise confirment que cette prestation est devenue une option, non retenue par le MO. Les représentants de la MOE confirment à BI qu'il est indispensable de purger les supports en mauvais état avant la pose des doublages ou des contre-cloisons, pour éviter tout sinistre.	
30.05.13	17 - Article 03.09 du lot 02 - « Réservations pour TCE dès lors que celles-ci sont supérieures à 300mm (soit pour les CVC) ».	
13.06.13	Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise sur la section des percements, prestation à confirmer par le MO.	
30.05.13	18 - Article 03.08.5 du lot 02 - « Réalisation des bandes de dressement et glacis des Appuis des menuiseries extérieures de 5 à 10 cm (surfaçage complet des tableaux, linteaux et rejingot non compris) ».	
13.06.13	Avis divergent des représentants du MOU et de l'entreprise sur la quantité (provision prévue dans le DPGF), toutes les baies doivent être traitées. <u>Nota</u> ; suite à la dépose des premières fenêtres, aucun rejingot n'apparaît, point à vérifier avec SOCOTEC pour la mise en œuvre des menuiseries extérieures bois.	
05.09.13	Le rejingot prévu au lot n° 9 a été supprimé dans l'additif à la demande du MOU. Suite à la réunion de MOU de ce jour le MOU s'est engagé à établir une note de synthèse sur les prestations négociées avec BEC Construction	MOU BEC Cons. BI
12.09.13	Le représentant de BI indique qu'il a rencontré le directeur de l'entreprise BEC Construction, pour éclaircir les « divergences »	
19.09.13	Note de synthèse à établir par l'entreprise BEC Construction et à diffuser après visa par le maître d'ouvrage.	BI Bec Cons. Rappel 26.09/03.10
18.07.13	<u>Réunion avec les représentants de BI, de l'entreprise BLANCHARD, et du Bet Fluides CAP INGELEC, au sujet du passage des réseaux au R+3 suite à la suppression des faux-plafonds par le MOU sur les plans schématiques du 17.04.13 :</u> - Faux-plafond indispensable dans la circulation du R+3, il n'est plus coupe-feu. - Type de faux-plafond à harmoniser architecturalement avec celui du RDC / R+1 / R+3. - Faux-plafond BA13 indispensable dans les SDE pour passage des réseaux de VMC.	BI CAP INGELEC BLANCHARD
25.07.13	Le MOU confirmera à l'entreprise BLANCHARD la pose du faux-plafond dans les parties décrites ci-dessus	BI
05.09.13	Faux-plafond confirmé par courriel de M. CRETEUR du 29.07.13 destiné au BET CAP INGELEC, M. VAROQUIER	BI - OPC
19.09.13	Le représentant de l'entreprise Blanchard confirme au représentant du MOU la nécessité de rajouter des plafonds dans l'entrée des logements de type T2.	BI BLANCHARD

3 - Modifications de programme :

05.09.13	Suite à la réunion de MOU de ce jour, la liste des modifications et les plans de vente sont rediffusés par la MOE au MOU pour validation, pour mise à jour des plans du DCE pour le 13.09.13. Les entreprises Blanchard et Herve Thermique établiront des plans de synthèse des terminaux et des réseaux des logements types, pour visa des intervenants, y compris le gestionnaire (interface à la charge du MOU).	TOUS
----------	--	------

4 - Planning prévisionnel - OPC :

	<u>DROC</u> : 13.12.2012 <u>Notification du contrat de travaux – Lots 00/01/02</u> : 17.04.2013 <u>Durée des travaux</u> : 19 mois <u>Réunion de lancement de travaux</u> : 18.04.2013 <u>Période de préparation de chantier</u> : 2 mois	TOUS
16.05.13	<u>Circuit de diffusion des plans d'EXE selon le CR OPC n° 1 du 02.05.13</u> ; - tirages papier à remettre en réunion au cabinet DUBOIS ; 2 ex des plans et détails, 1 ex des notices et documentations - les plans des armatures de la structure sont hors mission du cabinet DUBOIS - rajouter la diffusion des plans EXE au BET CAP INGELEC, comme BET Fluides	OPC BEC Cons.
18.07.13	Diffusion des plans par courriel refusée par le cabinet DUBOIS, procédure définie ci-dessus à respecter par toutes les entreprises.	TCE
16.05.13	<u>Plan de contrôle opérationnel de BI à intégrer au planning des travaux, lot par lot, et avec les différents intervenants concernés selon le détail ci-après :</u> - point de contrôle n° 1 – Fond de fouille, (4), limité à la galerie en extension au RDC et à la fosse d'ascenseur - point de contrôle n° 2 – Implantation du bâtiment, limité à la galerie en extension au RDC (hors rampe), (5) - point de contrôle n° 3 – Curage des réseaux, (2) - point de contrôle n° 4 – Implantation en sous-sol, sans objet - point de contrôle n° 5 – Réalisation de chapes acoustiques, (1) + (4) - point de contrôle n° 6 – Nature des isolants thermiques, (1) + (3) + (4) - point de contrôle n° 7 – Réalisation des balcons, sans objet - point de contrôle n° 8 – Ouvrages en combles, (1) + (3) + (4) + (6) - point de contrôle n° 9 – Ouvrages en terrasse, limité à la galerie en extension, (1) + (3) + (4) - point de contrôle n° 10 – Pose de la 1^{ère} menuiserie extérieure, (1) + (2) + (4) - point de contrôle n° 11 – Implantation cloisonnement, (1) + (4) - point de contrôle n° 12 – BBC – Sensibilisation à la perméabilité du bâtiment, sans objet - point de contrôle n° 13 – BBC – Perméabilité à l'air du bâtiment par mesures intermédiaires, sans objet - point de contrôle n° 14 – Support périphérique pour baignoire et douche acrylique, (1) + (3) - point de contrôle n° 15 – Mise en eau des réseaux eau et chauffage, limité au réseau d'eau (chauffage électrique), (3) - point de contrôle n° 16 – Réception des huisseries banchées, sans objet - point de contrôle n° 17 – Résilient acoustique sous plinthes carrelées, à jumeler avec point n° 5 si prévu au CCTP - point de contrôle n° 18 – Nettoyage et curage des réseaux extérieurs, (2) + (3) - point de contrôle n° 19 – Conformité de réalisation des jardins, limité à la rue Ponsardin, (1) - point de contrôle n° 20/1 – Conformité plan de vente et prestations (1) + (2) + (3) - point de contrôle n° 20/2 – Suite du point 20/1 (1) + (2) + (3) <u>Nota</u> : plans de vente fournis par le MO pour les points 20/1 et 20/2.	DUBOIS (1) Bet ARNOULD (2) Bet CAP INGELEC CAP INGELEC (3) SOCOTEC (4) BI (5) CSPS (6)
26.09.13	<u>Point de contrôle n° 1 :</u> - l'entreprise BEC CONSTRUCTION a envoyé un e-mail le 20.09.13 à l'entreprise générale CARI du chantier de la « Villa Colbert » au sujet du remblaiement dans la zone de la galerie. En attente de l'avis du CT de cette opération. - Dans l'attente de la désignation des entreprises adjudicataires des lots 10 et 13, aucune synthèse entre la galerie en extension et son support n'est réalisable. - En conséquence la réalisation des fondations de la galerie est différée.	BI / BEC Cons. / BET Arnould / SOCOTEC
03.10.13	Le représentant de SOCOTEC indique qu'il a visé la descente de charges relatives aux micropieux. Le BET Arnould, par un courriel du 27.09.13, émet toute réserve sur la réalisation des fondations de la galerie en extension, dans l'attente de la descente de charges de la galerie prévue au lot 10, l'entreprise n'étant pas désignée.	SOCOTEC BET Arnould
26.09.13	<u>Point de contrôle n° 6 :</u> - aucun intervenant n'a donné d'avis sur l'isolant sous le dallage. En conséquence, le coulage du dallage est suspendu.	BI / OPC / BEC Cons.
03.10.13	Le représentant de SOCOTEC indique qu'il va donner un avis sur l'isolant sous dallage.	SOCOTEC

20.06.13	Le représentant du cabinet DUBOIS précise que l'architecte vise les plans d'EXE des entreprises pour conformité architecturale au projet, que le BET Structure et le BET Fluides visent les mêmes plans d'EXE selon leur compétence technique.	TOUS
04.07.13	Logement témoin à programmer dans les meilleurs délais, pour mise au point des prestations TCE	OPC / BI
29.08.13	Logement témoin proposé au RDC à proximité du hall traversant, pour permettre un accès visiteur par la rue Ponsardin.	BI OPC TOUS
05.09.13	<u>Logement témoin déplacé au R+1 :</u> Pas d'interface avec la déconstruction / reconstruction du dallage, fenêtre plus simple, mise en œuvre de la chape, logements proposés n° 101 / 102. Livraison du témoin courant décembre 2013.	
19.09.13	Un point de contrôle sera effectué à cette occasion avec les entreprises concernées, et l'acousticien.	TCE
26.09.13	Prévoir la fourniture et pose de « mobilier » par DENIS INDUSTRIES dans le témoin.	BI / OPC
29.07.13	L'entreprise COUVAL vient relever les côtes et réceptionner les supports le 01.08.13, sauf allèges à découper / à reconstituer. Synthèse avec les lots 5 - 11 à faire pour les lucarnes.	COUVAL BEC Cons.
19.09.13	Plan de repérage des appuis à reconstituer à diffuser	COUVAL
05.09.13	Suite à la réunion de MOU de ce jour, les entreprises seront toutes désignées pour la fin du mois de Septembre 2013, planning détaillé TCE sera établi courant octobre 2013.	TOUS
03.10.13	Selon un tableau récapitulatif annexé à un courriel du MOU du 25.09.13, la désignation des entreprises est retardée. Les représentants du MOU indiquent en réunion qu'ils vont diffuser le 04.10.13 une liste des entreprises retenues.	BI / OPC
19.09.13	Modification du coffrage de PH du R+3 en cours, suite à l'erreur de niveau, coulage prévu le 10.10.13, sans incidence sur le planning global. <u>L'entreprise fournira son autocontrôle des points suivants :</u> - remise à niveau du coffrage du plancher haut du R+3 - soudures des renforts de structure - confortement des maçonneries qui demeurent dans la hauteur des planchers, suite à la démolition des maçonneries en élévation.	BEC Cons. Rappel 03.10

5 - Maîtrise d'ouvrage (MO) :

30.05.13	<u>Réunion de ce jour avec des représentants du chantier de la Villa COLBERT :</u> - Ravalement du pignon Sud à caler selon la date prévisionnelle de livraison de la plateforme du parking mitoyen, prévue fin octobre 2013 (délai à fournir au chantier mitoyen). - Ravalement de la façade Est à caler selon la date prévisionnelle de livraison de la plateforme du parking mitoyen, prévue fin septembre 2013, et selon les fondations profondes de la galerie. - <u>Nota :</u> le niveau de l'allée de service du projet mitoyen « décaisse » la façade du pignon d'environ 2 m / TN, mais aucune prestation n'est prévue dans le projet de la Résidence de Tourisme pour traiter cette élévation.	BI CSPS OPC
13.06.13	Le BET Arnould a transmis le 05.06.13 une note à Bouygues Immobilier suite au courriel de l'entreprise CARI du 05.06.13.	BI Bet ARNOULD
16.05.13	<u>Dossier PCM à établir selon le rapport initial du bureau de contrôle SOCOTEC :</u> - Notice de sécurité mise à jour par SOCOTEC - Déplacement des 4 logements adaptés - Dérogation pour les 2 escaliers de secours - etc.	BI SOCOTEC CSSI DUBOIS
13.06.13	PCM diffusé au MOU, copie à SOCOTEC. Voir courriel de SOCOTEC du 13.06.13, confirmant au MOU le dépôt du PCM.	BI SOCOTEC
04.07.13	A la demande de M. Davy de BI, M. MANCHET de SOCOTEC prend contact avec le SDIS pour lui présenter le PCM avant de le déposer.	BI
05.09.13	RDV avec le SDIS le 12.09.13 à 15 heures	Rappel 29.08 SOCOTEC, MOE, BET Cap Ingelec TOUS
12.09.13	CR de la réunion au SDIS du 12.09.13 établi et diffusé par la MOE.	BI
03.10.13	Rappel ; en attente d'une décision du MOU sur le dépôt du PCM.	
13.06.13	Les représentants de Bouygues Immobilier indiquent en réunion que le maître d'ouvrage a confié au BET Arnould une mission Visa des plans d'EXE Structure, qui comprend aussi un suivi des travaux. L'OPC retirera la mention « AMO » dans son cartouche de CR.	BI Bet ARNOULD
20.06.13	Les représentants du MOU nomment des entreprises qui sont en cours de désignation, et dont les coordonnées sont inscrites dans les cartouches des CR OPC et MOE.	BI
18.07.13	Le MOU va donner une mission complémentaire au Bet ECHOLOGOS suite au constat visuel effectué ce jour sur le chantier en présence de représentants de BI, du Bet ECHOLOGOS, de SCOCOTEC, de BEC CONSTRUCTION, au sujet des « bouchements » des maçonneries existantes, dont la variante de BEC Construction.	MOU Bec Cons.
05.09.13	Le BET Echologos n'a donné d'avis ni sur la méthodologie des bouchements des maçonneries, ni sur celle du bouchement des conduits.	MOU
19.09.13	<u>Le représentant de l'entreprise BEC Construction précise qu'un RDV est programmé avec l'acousticien le 20.09.13 : CR de réunion à établir par le BET Echologos sur les variantes</u>	BEC Cons. Echologos

	de l'entreprise BEC Construction, et sur les découvertes fortuites.	
19.09.13	Le représentant du MOU indique que le BET qui a établi le diagnostic des ouvrages en bois confirme son diagnostic initial, y compris les zones en parquet à déposer qui sont repérées in situ.	BI OPC
26.09.13	<u>Suite au courriel du Bet ECHOLOGOS du 25.09.13, la MOE constate :</u> - que la variante de bouchement de refend n'est pas visée, - que la variante de tête de refend n'est ni diffusée, ni visée, - qu'aucune préconisation pour le bouchement des conduits n'est diffusée (1^{ère} visite effectuée le 18.07.13). - le représentant de la MOE demande au MOU d'intercéder auprès du Bet acousticien pour débloquent la situation selon le planning. Pour ces raisons, les travaux correspondants de l'entreprise BEC Construction sont suspendus.	BI BEC Cons. OPC
03.10.13	Les représentants du MOU indiquent que le BET Echologos, suite à une visite ce matin en présence de représentants du MOU et de BEC Construction, va fournir une note de synthèse qui sera notifiée aux entreprises concernées.	BI / TCE
26.09.13	Conformément au CCTP du lot 3 – chapes, hors additif d'Octobre 2012, l'entreprise doit la dépose de tout le parquet et la repose d'un platelage bois, après la vérification des lambourdes, selon le cahier des charges du Bet Echologos. Le diagnostic bois ne permet pas de déroger à la note acoustique.	BI
03.10.13	Les représentants du MOU indiquent que l'entreprise BEC Construction dépose les zones de parquet repérées sur le site conformément au diagnostic bois, et repose ensuite un OSB.	BI / Bec Cons.

6 - Situation de travaux - Travaux supplémentaires – OS :

16.05.13	Les situations, dont l'avancement a été vérifié au préalable par l'OPC, sont visées ensuite par le cabinet DUBOIS en 2 ex, qui les transmet à BI qui établit les « bons pour acompte » pour signature par les entreprises, qui les renvoient à BI. Un modèle de certificat de paiement sera diffusé à chaque entreprise pour intégration aux situations de travaux mensuelles.	TOUS
27.06.13	Rectificatif à la demande du MOU, situations de travaux à établir en 4 exemplaires pour diffusion à l'architecte, ainsi que la retenue de 2% du compte-prorata.	TOUS
19.09.13	Le représentant du MOU indique qu'il va notifier à BEC CONSTRUCTION les travaux de flocage de la structure. Le représentant du MOU indique qu'il a demandé à BEC CONSTRUCTION de chiffrer le déplombage complémentaire.	BI BEC Cons. BI BEC Cons.
03.10.13	<u>Les représentants du MOU confirment que des OS ont été notifiés à l'entreprise BEC Construction pour les points suivants (copie des OS à diffuser) :</u> - Flocage de la structure existante, - Désamiantage de la chaufferie, suite au diagnostic complémentaire. - Les devis pour l'agrandissement des sommiers et pour des renforts structurels complémentaires (découvertes fortuites), seraient compensés par la dépose du parquet prévue au DPGF, mais qui sera réalisée partiellement. - Le représentant de l'architecte conseille aux représentants du MOU d'établir une balance des prestations en plus-value et en moins-value, même si des montants s'équilibrent. - Le représentant de l'entreprise BEC Construction confirme que le devis pour le déplombage total a été transmis au MOU, et qu'il va en diffuser un pour la consolidation des allèges.	BI / Bec Cons.

7 - Contrôleur technique (CT) :

16.05.13	Plans types des logements T2 - PMR présentés officieusement par SOCOTEC à la commission consultative d'accessibilité, pas d'observation particulière.	BI
30.05.13	Avis défavorable du CT sur la variante des bouchements et des têtes de refends en Siporex.	BEC Cons.
18.07.13	La MOE demande aux entreprises concernées de fournir les réponses aux avis suspendus ou défavorables de SOCOTEC. La MOE propose au bureau de contrôle de diffuser régulièrement un tableau récapitulatif de ces avis pour en vérifier l'évolution.	TCE SOCOTEC OPC
29.08.13	BEC CONSTRUCTION n'a reçu aucun visa sur les plans structure, à régulariser / CT.	SOCOTEC
12.09.13	M. MANCHET va diffuser un visa sur les plans d'EXE TCE en sa possession	SOCOTEC / OPC Rappel 03.10
26.09.13	<u>M. MANCHET, représentant du bureau de contrôle SOCOTEC, a validé verbalement la largeur des portes de recoupement pour 2UP :</u> - 1 vantail de 93 cm - 1 vantail de 53 cm - soit un passage libre de 136 cm entre vantaux selon l'information fournie en réunion par le représentant de l'entreprise CARI.	SOCOTEC CARI

8 - Coordinateur SSI (CSSI) :

29.08.13	Cahier des charges fonctionnel indice 1 transmis par le cabinet DUBOIS à CAP INGELEC, M. VAROQUIER, pour diffusion aux entreprises concernées.	CAP INGELEC
26.09.13	- Réunion SSI à programmer à la demande de DEKRA SYSTEMES en présence des intervenants. - Notice de sécurité du PCM à diffuser au préalable aux entreprises par le BET CAP INGELEC, suite aux observations de SOCOTEC sur le DCE.	OPC / SOCOTEC CARI / BLANCHARD / HERVE T.
03.10.13	La notice de sécurité du PCM sera diffusée à la réunion SSI prévue le 10.10.13, sous réserve de l'avis du MOU sur le PCM suite à la réunion MOU du 05.09.13.	BI BET Cap Ingelec

9 - Coordinateur SPS (CSPS) :

16.05.13	Le représentant du cabinet DEKRA confirme au MOU la nécessité de programmer rapidement une réunion avec tous les maîtres d'ouvrage du site, accompagnés de leurs CSPS respectifs.	BI
19.09.13	Mettre une protection sur les traverses d'échafaudage, qui barrent l'accès aux étages ; marches isolées après le franchissement des allées au R+3 par exemple.	BEC Cons. Rappel 26.09
03.10.13	<u>Sous-traitants agréés par le MOU :</u> - SAML, SONDEFOR, CROM pour BEC Construction. - PATINET pour COUVAL. <u>Demande d'agrément transmise au MOU :</u> - FORBETON par BEC Construction.	CSPS BI / Bec Cons.

10 - Echantillons – Logement témoin :

29.07.13	<u>Note sur la réunion avec l'ABF (un CR spécifique sera établi et diffusé à l'ABF)</u> <u>1 – Prototype de menuiserie extérieure bois :</u> - profil et petit bois à doucine retenus, - teinte RAL 1019 - Gris beige retenue, - bouche d'entrée d'air sous la traverse haute, teinte RAL 1019, - fournir 2 échantillons de traverse intermédiaire, - poignée de porte, présenter un modèle plus traditionnel (voir gamme Brionne par ex, ou équivalent) - PM ; rideaux d'occultation intérieurs <u>2 – Prototype de couverture en ardoise :</u> - ardoise naturelle d'Espagne, format type 405 x 200 x 3.5 mm, fournir la fiche technique de l'ardoise, - avis favorable sur le zinc prépatiné type Quartz (pas le type Anthra) pour les DEP, les chéneaux, les diverses bandes, etc... - avis favorable sur les lucarnes en zinc prépatiné type Quartz, - le cabinet Dubois enverra à l'ABF des photos de grilles en alu dans le plan de toiture, - avis favorable sur les châtiers carrées encastrées, et sur les crochets de sécurité. <u>3 – Ravalement (en attente de la désignation d'une entreprise) :</u> - enduit à la chaux teinte claire, finition « serrée », - encadrements pierre à RDC « restaurés », - encadrements pierre des étages, corniches, pilastres, « réparés », - badigeon sur les encadrements, corniches, pilastres, etc. - mur d'enceinte écrêté, rejointoyé.	BI COUVAL OPC
----------	---	---------------------

11 - Cellule de synthèse - Plans d'EXE :

	GENERALITES :	
20.06.13	La chape de 6 cm détermine le niveau fini aux R+1 / R+2 / R+3 selon le niveau du parquet existant.	BEC Cons.
04.07.13	Le représentant de l'architecte confirme au représentant de l'entreprise BEC Construction que les niveaux du relevé topo initial doivent être contrôlés sur le chantier pour que les escaliers, les ascenseurs, puissent se raccorder avec les niveaux du parquet conservé, plus la chape rapportée en surface.	BEC Cons.
11.07.13	Plan d'escalier de secours mis à jour avec un fût réduit à 30 cm diffusé par MOE à l'entreprise, sous réserve du visa de SOCOTEC. L'entreprise précise qu'elle n'a pas déplacé le coffrage du noyau central, les marches côté façade seront plus longues, non-conformes à la réglementation. Disposition à faire viser par SOCOTEC.	BEC Const. SOCOTEC URGENT 18.07/25.07/29.08
18.07.13	Réservation dans dallage pour le carrelage à respecter selon la notice du BET ECHOLOGOS, acousticien et selon le tableau des finitions des locaux (sols / murs / plafonds).	BEC Const. Bet ARNOULD
18.07.13	Détail d'EXE et plan d'escalier bois des duplex à diffuser : SOCOTEC, DUBOIS,	ESCAO

	BEC CONSTRUCTION, BOUYGUES IMMOBILIER. Le représentant de l'entreprise indique que l'essence est déjà définie dans son offre : lamellé collé hêtre / hêtre - brut poncé, prêt à vernir, pour un bois exotique clair - ciré prévu au CCTP.	MOE Rappel 29.08/05.016/19.09
05.09.13	<u>Linteaux à surélever ponctuellement pour harmonisation des hauteurs par niveau :</u> - 1 au R+1 par exemple - 19.09.13 ; 2 au R+2	BEC Cons.
12.09.13	Réception de tous les supports à prévoir en urgence, y compris les appuis.	COUVAL
26.09.13	<u>Gaine ascenseur au R+4 :</u> - la panne sera coupée de part et d'autre de la gaine par le lot 2 – charpente bois – pour éviter de modifier la gaine et la cabine ascenseur, sous réserve de l'avis du BET structure. - La conservation de la panne entrainerait selon OTIS, un devis de TS d'environ 5 000 € HT, pour modifier la cabine.	BEC Cons. BET Arnould. OTIS
03.10.13	Le représentant de l'architecte demande à l'entreprise BEC Construction de diffuser à OTIS les 2 hypothèses sur l'édicule ascenseur.	BEC Cons.
	REZ DE CHAUSSEE :	
	R+1 :	
	R+2 :	
	R+3 :	
26.09.13	<u>Plan d'EXE de l'escalier du duplex :</u> - diminuer la longueur de la volée de 430 cm à environ 360 / 370 cm (en attente lot 11) - largeur à diminuer selon réglementation PMR - dossier à compléter / à diffuser - coupe sur socle à fournir - coupe sur appui haut à fournir selon note du Bet ECHOLOGOS - Essence bois, finition, etc... à détailler.	ESCAO
	R+4 :	
16.05.13	Diagnostic charpente en cours, à priori 2 jambes de force à changer sur une même ferme avant déconstruction du plancher, sous réserve du rapport du diagnostiqueur.	TOUS
30.05.13	<u>Accès dans les combles</u> ; maintenir le passage d'homme au droit de chaque refend entre travées, les gaines passeront dans les parties basses sous rampants. Solives existantes à déposer, pour création du plancher bois technique au-dessus des entrails.	BEC Cons.
	FACADES :	
29.08.13	COUVAL envoie son détail type à CARI pour le plan d'EXE de la tablette bois en allège, avant d'y rajouter les doublages.	COUVAL / CARI
05.09.13	Etat des lieux des allèges à faire pour remise en état, suite à la dépose des menuiseries et des tablettes existantes	BEC Cons.
12.09.13	Réception des supports à prévoir (allèges résistantes).	CARI
19.09.13	L'entreprise BEC s'engage à reprendre les allèges endommagées suite à la dépose des chevrons formant support des tablettes déposées, ainsi que celles aux emplacements des goulottes d'évacuations des gravats.	BEC Cons.
	TOITURE :	

12 – Phase Chantier :

	GENERALITES :	
23.05.13	Mettre des protections lourdes sur le parquet conservé pendant les démolitions intérieures, et démolir les maçonneries en plusieurs étapes.	BEC Cons.
30.05.13	Suite aux photos de l'OPC du 29.05.13, la MOE constate ce jour que les protections sont parfois insuffisantes, et demande donc à l'entreprise BEC Construction de mieux protéger le parquet qui est conservé selon la note du BET ECHOLOGOS. Toute détérioration par manque de protection sera prise en charge par l'entreprise. Travée déposée par erreur au R+4 à reconstituer à l'identique pour support de la chape. L'entreprise vérifiera que les planchers existants peuvent supporter sans étalement complémentaire, même temporairement, la surcharge des démolitions.	BEC Cons. Bet ARNOULD
30.05.13	- Suite aux démolitions des conduits de cheminée BEC Construction vérifiera avec SOCOTEC comment les conduits verticaux doivent être rebouchés pour restituer le degré coupe-feu des planchers. - Enlever les trappes en élévation pour boucher les conduits d'un point de vue acoustique s'ils mettent en communication des locaux. - L'entreprise vérifiera aussi le degré coupe-feu du refend séparatif avec le pavillon central, à tous les niveaux, selon la notice de sécurité. - Prévoir une plaque de plâtre en recouvrement des têtes de refends. - Largeur du couloir en ERP, 2 UP, soit 142 cm (marge pour PMR), 152 cm devant l'ascenseur.	Bec Cons. SOCOTEC
20.06.13	Finir de démolir les cloisons maçonnées dans la hauteur du parquet sur lambourdes, pour mise en œuvre des cloisons selon la notice du Bet ECHOLOGOS, quand elles se	BEC Cons.

	superposent, photo 465.	
20.06.13	L'entreprise BEC CONSTRUCTION fait implanter à tous les niveaux par un géomètre un axe longitudinal qui déterminera les implantations des cloisons / réservations des GT / etc.	BEC Cons.
20.06.13	- Constat est fait ce jour d'enduit plâtre soufflé en diverses zones des façades Est / Ouest, à purger, photos 469, 463. - poutrelles acier rouillées en linteau intérieur à traiter avant pose doublage.	BEC Cons. Bet ARNOULD
20.06.13	Photo 462, vérifier la stabilité de la poutrelle du linteau de fenêtre.	BEC Cons.
27.06.13	Vérifier les aplombs des maçonneries des 2 cages d'escalier pour contrôler la largeur des volées, d'au moins 130 cm.	BEC Cons.
04.07.13	Suite à la fiche d'examen n° 5, l'entreprise transmettra à l'architecte le plan de l'escalier mis à jour le 05.07.13.	BEC Cons.
25.07.13	Allège à consolider suite à la dépose des tablettes. Réception contradictoire des parquets existants conservés à prévoir avec le lot n° 3 – CHAPES.	BEC Cons.
25.07.13	Piochage des enduits des refends dans les cages d'escalier, voire dans la gaine ascenseur, à prévoir avant la réalisation de l'enduit plâtre prévu au lot 11.	BEC Cons. OPC
05.09.13	L'entreprise BEC Construction fournira le DOE des travaux de déplombage le plus rapidement possible. Le MOU s'informe auprès du CSPS sur les conditions éventuelles d'un confinement, qui n'est prévu dans aucun CCTP, sinon sur le déplombage complet.	BEC Cons. MOU CSPS
19.09.13	Le représentant du MOU a demandé un chiffrage du déplombage complet à l'entreprise BEC Construction.	BI BEC Cons.
12.09.13	<u>Implantation des cloisons séparatives longitudinales, sous réserve de la désignation du plaquiste :</u> - ½ largeur de couloir de 70,5 cm (141 cm total, pour 140 cm PMR) - Plaque plâtre de 2,5 cm - Jeu de 1 cm Soit 74 cm brut pour la tête de cloison maçonnée.	BEC Cons.
19.09.13	Modification du coffrage de PH du R+3 en cours, suite à l'erreur de niveau, coulage prévu le 10.10.13, sans incidence sur le planning global. <u>L'entreprise fournira son autocontrôle des points suivants :</u> - remise à niveau du coffrage du plancher haut du R+3 - soudures des renforts de structure - confortement des maçonneries qui demeurent dans la hauteur des planchers, suite à la démolition des maçonneries en élévation - calfeutrement de la maçonnerie et des planchers autour de la cage d'ascenseur	BEC Cons.
26.09.13	Le représentant de l'entreprise BEC CONSTRUCTION signale que suite au décapage du dallage à RDC des massifs en débord des maçonneries sont apparus. Le dallage ne peut être coulé correctement. L'entreprise fournira un devis pour le sciage de ces massifs, y compris au droit des portes-fenêtres.	BEC Cons. Bet ARNOULD BI
03.10.13	Le représentant du CT demande de conserver la majeure partie des massifs, voire d'agrandir les GT au RDC. Un constat sera fait après coulage du dallage, avec l'architecte et le BET structure.	SOCOTEC / BEC Cons / MOE
03.10.13	Comme le serrurier doit être désigné le 04.10.13 selon les informations du MOU, une synthèse sera faite avec lui avant la réalisation du limon es escaliers.	BEC Cons.
	<u>REZ DE CHAUSSEE :</u>	
	<u>R+1 :</u>	
25.07.13	Remplissage hétérogène en linteau d'une baie dans un refend à démolir avant son bouchement.	BEC Const.
25.07.13	Le représentant de l'architecte demande l'avis du Bet ARNOULD sur des éléments maçonnés qui demeurent dans la hauteur d'un plancher, suite à la démolition d'un refend longitudinal contre le pignon Sud.	BET Arnould BEC Cons.
03.10.13	L'entreprise BEDC Construction indique qu'elle a interrogé SOCOTEC à ce sujet, en attente de sa réponse.	BEC Cons.
	<u>R+2 :</u>	
	<u>R+3 :</u>	
29.08.13	BEC CONSTRUCTION signale que la travée en pignon Sud au 3 ^{ème} étage est moins large de 10 cm que sur les plans de réservation d'HERVE THERMIQUE. Les réservations ont donc été déplacées, à vérifier à l'implantation des cloisons.	BEC Const. HERVE THERM.
	<u>R+4 :</u>	
05.09.13	Platine de renfort de la charpente à intégrer selon détail du BET Arnould	BEC Cons.
12.09.13	Des main-courantes intérieures sont prévues devant les fenêtres, coté intérieur, détail à voir entre COUVAL, CARI, le plaquiste.	SOCOTEC
	<u>FACADES :</u>	
	<u>TOITURE :</u>	
19.09.13	Avis favorable du représentant de l'architecte pour lancer le proto de lucarne + chéneau dans les meilleurs délais. Un point de contrôle sera effectué à cette occasion.	ROCQUIGNY, COUVAL, etc...